

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 15 Novembre 1792, l'an premier de la République.

Une Société d'Écrivains patriotes rédige cette Feuille, & les articles des Séances de la Convention nationale sont particulièrement rédigés par le citoyen *Monestier*, Député de la Lozère à l'Assemblée législative, & aujourd'hui à la Convention nationale. La Société ayant acquis le fonds des Rédacteurs de l'ancienne *Gazette universelle* qui ne doit plus reparoitre, ce Journal aura comme elle, par les correspondances les plus étendues dans toute l'Europe, le mérite de donner les nouvelles les plus fraîches, les plus exactes, & plus qu'elle, celui de propager les principes du régime républicain qui vont former les bases de notre Constitution. La nouvelle Société s'étant chargée d'acquitter les engagements de l'ancienne, les Souscripteurs qui ont éprouvé les trois mois & cinq jours d'interruption, recevront ce Journal deux mois & cinq jours au-delà de l'expiration de leur abonnement; le troisieme mois sera remplacé par un exposé succinct & rapide, en douze ou quinze feuilles, de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre de cette année. Ce travail important sera bientôt mis sous presse; on pourra juger de son intérêt par celui que présente le *Tableau politique* qui ouvre cette Feuille.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Casses particulieres.

*Tableau politique & révolutionnaire de l'Europe.*

L'INTÉRÊT commun des despotes les a réunis contre l'intérêt commun des hommes. Malgré la vaine tentative qu'ils ont faite pour étouffer notre liberté naissante, & avec elle celle des autres nations, ils oferont peut-être renouveler leurs efforts: il importe de connoître leurs dispositions, de prévenir leurs complots, & d'en arrêter les effets. Tel est le principal objet que nous nous proposons dans cette feuille, consacré particulièrement aux nouvelles étrangères; tel est le but du tableau politique des différens états de l'Europe, que nous allons présenter à nos lecteurs; ils y verront que rien ne peut faire périr notre liberté, depuis qu'elle a pour base une entière égalité, & que la perte des despotes est assurée, soit qu'ils arment leurs satellites contre nous, soit qu'ils restent dans l'inaction.

## I T A L I E.

*États du roi de Sardaigne.*

Le roi de Sardaigne a été puni de ses injustes provocations contre la France, & de l'affreuse tyrannie qui lui faisoit traiter la Savoie comme un pays de Conquête, quoiqu'elle ait été le berceau de sa maison. Les François n'ont eu qu'à se présenter pour conquérir les Savoisiens à la liberté. La politique, si vantée des rois sardes, a toujours eu pour objet d'étendre leurs domaines, & non de les rendre florissans; ils font parvenus, en effet, à gagner quelques pieds de terrain dans la Lombardie, en l'arrofant du sang de leur peuple, & en se jouant de la foi des traités. Amédée, plus heureux que ses prédécesseurs, auroit pu aisément satisfaire son ambition, & placer Milan le siege de son empire; il lui suffisoit pour cela de s'allier à la France. L'ambassadeur *Semonville*, qu'il osa faire arrêter en violant le droit des gens, bien loin d'aller à Turin pour y porter l'insurrection, étoit

chargé de lui proposer un traité, dont l'objet étoit de chasser à jamais la maison d'Autriche de ses contrées; mais *Amédée*, pour venger l'honneur du trône, a mieux aimé s'exposer à perdre tous ses états, que de devenir roi de Lombardie. Déjà il s'est vu enlever la Savoie & le comté de Nice. La perte de ce dernier pays est sur-tout irréparable; plus riche & plus fertile que la Savoie, quoique moins étendu, il offroit des débouchés assurés aux productions du Piémont & de la Lombardie Sarde, & faisoit fleurir dans ces pays l'agriculture & le commerce. C'est aussi par les ports de Nice & de Villefranche que le souverain du Piémont et de la Savoie communiquoit avec la Sardaigne, & pouvoit la gouverner; sans ce point de communication il seroit impossible qu'il conservât cette île, quand même les François négligeroient de la conquérir à la liberté: mais il y a apparence qu'Amédée possédera bientôt ce royaume aux mêmes titres que ceux de Chypre & de Jérusalem. Il n'y a dans la Sardaigne qu'environ deux mille hommes de troupes réglées, & des milices accoutumées à trembler à la vue du plus petit Corsaire qui menace de faire une descente: les François y trouveront encore moins de résistance que dans le comté de Nice & dans la Savoie.

La Sardaigne est le pays le plus barbare de l'Europe; les progrès de la civilisation y sont retardés de trois siècles. Les Sardes, ignorans, superstitieux & lâches, présentent un contraste singulier avec leurs voisins les Corfes, ce peuple si actif, si spirituel & si courageux: ceux-ci combattirent depuis plusieurs siècles pour le gouvernement républicain; les Sardes conserveront long-temps les habitudes de l'esclavage. Il est à désirer qu'on puisse ériger la Sardaigne en département françois, ou d'en former un état libre sous la protection de la France: alors les Sardes seront bientôt mûrs pour la liberté; le sol qu'ils habitent est naturellement fertile; leurs rapports avec un peuple riche, industrieux & éclairé y feront bientôt fleurir l'agriculture & l'commerce, & y hâteront les progrès des lumières. Aban-

donner les Sardes à eux-mêmes, ce seroit les exposer à être envahis par une grande puissance. Il est de l'intérêt de la France de maintenir au moins son influence dans cette île, & elle le peut plus facilement que toute autre puissance, par ses flottes nombreuses & par le voisinage de la Corse.

Le roi de Sardaigne perdra-t-il le Piémont comme ses autres états? Ce pays est défendu par de nombreuses forteresses, & encore plus par les barrières qu'a élevées la nature. Mais ces remparts qui peuvent arrêter l'ennemi étranger, ne défendent pas le despotisme contre les ennemis de l'intérieur. Dès que les hommes ont pu connoître les premiers des biens, comme les premiers de leurs droits, la liberté & l'égalité, ils osent tout entreprendre pour s'en assurer la jouissance. Depuis long-tems la surcharge des impôts, les vexations féodales & l'insolence militaire ont excité le mécontentement des Piémontais, il est impossible qu'il n'éclate pas, sur-tout depuis que l'absurde politique de la cour de Turin s'est attiré une guerre désastreuse, & a nécessité de nouveaux impôts.

Si les François pénètrent par les vallées de Barcelonnette & d'Embrun, dans le pays des Vaudois, ils y seront accueillis comme des libérateurs. Ce bon peuple se rappelle encore les persécutions sanglantes qu'il a éprouvées, & soupire après la liberté de conscience. Avec quelle reconnaissance il recevra le bienfait de la liberté toute entière!

*La suite à demain.*

*Sur la campagne des Prussiens.*

La campagne des Prussiens est encore un problème pour l'Europe. Tandis que les uns prétendent que le roi de Prusse avoit des raisons secrètes d'abandonner la France, qu'il pouvoit subjuguier, d'autres assurent au contraire que ce sont les François qui ont laissé échapper l'armée prussienne, qu'ils pouvoient faire prisonnière.

Nous sommes loin de croire aux conventions secrètes qu'on suppose entre le duc de Brunswick & Dumouriez. Il n'y avoit pas de motif qui valût l'intérêt d'honneur & de politique qu'avoit Frédéric-Guillaume à la réussite de son expédition. Malgré ce que Dumouriez disoit de flatteur au roi de Prusse, il n'y avoit pas de considération qui pût balancer un coup aussi décisif que la prise de la première armée de l'Europe, prise qui auroit neutralisé les mauvaises dispositions de toutes les cours. Il est à présumer qu'il y a eu de part & d'autre quelques erreurs, & que peut-être les deux partis n'ont pas retiré de leur position tout l'avantage qu'ils auroient pu en obtenir. Voyons d'abord ce que disent les Prussiens.

*Extrait des rapports officiels, publiés dans la gazette de Berlin, le 20 octobre.*

Le 29 septembre, les voitures de toute espèce furent enlevées & conduites entre Hans & Laval. La brigade de Romberg se mit la première en marche à deux heures après midi; l'armée entière suivit le lendemain sur quatre colonnes. La nuit, arriva la nouvelle que cinq charriots chargés de malades, & quatre autres charriots de provisions, avoient été pris par un détachement ennemi, en marchant sur Varennes.

Le premier octobre, les bagages sortirent à minuit de Laval. A six heures l'armée se mit en route, & marcha sur deux colonnes vers le camp de Fontaine. Le 2 Octobre elle s'avança jusqu'à Terme. Les chemins étoient si mauvais, à cause des pluies continuelles, que les voitures pouvoient à peine avancer. Le 3 octobre fut un jour de repos; on en avoit d'autant plus besoin que les hommes & les chevaux avoient beaucoup souffert du mauvais tems & des mauvais chemins. Les malades étoient partis devant sur des voitures qui les conduisoient à Verdun. Le 4 octobre on marcha sur

deux colonnes vers le camp de Busancy. Le tems étoit affreux, les chemins presque impraticables, ce qui ralentit tellement la marche que les régimens n'arriverent au camp que fort tard dans la nuit. *L'ennemi ne profita pas des avantages qu'il auroit pu tirer des difficultés de notre marche*: il ne suivit notre armée qu'avec quelques bataillons: il avoit fait avancer ses plus grandes forces de Clermont à Verdun, où le prince de Hohenlohe & le landgrave de Hesse avoient formé un camp retranché.

Le 5 octobre, l'armée devoit continuer sa route vers Dun. On eut des avis que le corps ennemi qui s'étoit avancé sous Dumouriez, par les passages de Clermont & de Varennes, avant été considérablement augmenté, se trouvoit sur les hauteurs de Dombal, & qu'il étoit en son pouvoir de s'emparer du poste avantageux de Sivry-la-Perche. Le roi résolut de faire partir le même jour un corps de six bataillons d'infanterie, de dix escadrons de Bareuth, & une batterie sous les ordres du général Kalkreuth, pour gagner l'avance sur Verdun. Ce corps atteignit le même jour le pays de Dun, & le lendemain continua sa marche. Le 6 l'armée se mit en marche en deux colonnes sur Dun; le 7 elle s'avança sur une colonne vers le camp de Confevoy. Le 8 elle devoit encore marcher; mais elle reçut un contre-ordre, avec le commandement d'aller au fourrage. On conduisit tous les chariots qu'on put emmener; on enleva tout le bétail qui se trouva dans la campagne & dans les villages de Vonges, Commisieres, Bedincourt & Drillancourt; on en trouva un grand nombre & même de chevaux qui pouvoient être employés au service du roi. Le roi fut présent à ce fourrage, & le général-major de Komberg commandoit sous lui.

*Extrait de la Gazette de Berlin, du 11 octobre.*

Si le but de la Prusse & de l'Autriche avoit été de conquérir, elles auroient fait des sièges; mais en conduisant leurs forces en France, elles n'ont voulu que soutenir le parti opprimé du roi & connoître les véritables sentimens de la nation françoise. Le moyen le plus sûr pour parvenir à ce but, étoit de pénétrer dans le cœur du royaume. Dans l'affaire du 20, l'ennemi répondit à notre feu avec vivacité, & non sans succès. L'armée prussienne montra ce que peut la discipline unie au courage; elle resta pendant trois heures exposée à la plus violente canonnade, sans qu'aucun soldat quittât les rangs. Elle montra le plus grand desir d'être conduite encore à l'ennemi, & si des raisons de la plus haute importance n'avoient engagé le roi de Prusse à ne pas livrer bataille, il est certain que les Prussiens auroient remporté une victoire signalée.

*Extrait des papiers Anglois.*

Une des circonstances les plus remarquables de la conduite du roi de Prusse, c'est qu'étant allié très-étroit de la Grande-Bretagne, il n'a pas jugé à propos de donner à notre cour le moindre éclaircissement sur les motifs de sa retraite précipitée. Tout le monde sait que la prompte évacuation du territoire françois n'a pas été forcée; la manière dont la retraite s'est effectuée, & les communications amicales entre les généraux Prussiens & François, prouvent qu'il y avoit de l'intelligence entr'eux. Comme cette guerre contre la France intéresse tous les rois & tous les gouvernemens, le silence du roi de Prusse envers notre cour est un sujet de surprise & d'inquiétude. Les motifs de sa conduite sont un secret entre lui, le duc de Brunswick, le général Dumouriez, & probablement le conseil exécutif de la République françoise.

Après les recherches les plus exactes, nous trouvons que pendant le cours de la négociation entre les deux généraux,

Dumouriez  
piers des  
tenoient  
se décida  
avoit reçu  
les plus  
crette.

Quelqu  
venu à p  
soient à  
avoit vou  
malades c  
vivres, p  
(Dem  
bien prop

Le 5  
réoluren  
brûlant  
Keningto  
superbe u  
porté de  
Hig-Str  
frémissio  
luc au n

Conc

« Le c  
en violan  
de la ju  
soit pour  
soit pour  
ture, &  
» Le I  
bas, affe  
droits de  
communs  
seulemen  
les villes

» Mais  
quels il e  
loit, disc  
talité ne  
à rétrogr  
que sa r  
guel, &  
princes,  
vanité, »

» Il se  
après avo  
juste titre  
gement e  
il doit ex  
pretive q  
les scienc  
vraiment  
joue d'eu  
pent ave

Au  
de

En cor  
quelque  
en cendr

*Dumouriez mit tout en usage pour faire parvenir un paquet de papiers dans les mains mêmes du roi.* On ignore ce que contenoient ces papiers; mais on a remarqué que le roi de Prusse se décida à faire retirer dès le lendemain du jour où il les avoit reçus; on a vu aussi que les princes français montrèrent les plus grandes inquiétudes sur cette communication secrète.

Quelques personnes conjecturent que Dumouriez est parvenu à persuader au roi de Prusse que ses alliés se disposoient à le trahir. Ce qu'il y a de certain, c'est que s'il avoit voulu attaquer les Français, il n'y avoit pas assez de malades dans son armée, elle n'étoit pas assez dépourvue de vivres, pour qu'il ne pût combattre avec avantage.

(Demain nous donnerons le rapport de nos généraux, bien propre à détruire les fanfaronades prussiennes.)

### ANGLETERRE.

*De Londres, le 8 Novembre.*

Le 5 novembre, plusieurs amis de la révolution française résolurent de célébrer la retraite honteuse des Prussiens, en brûlant l'effigie du duc de Brunswick sur la commune de Kenington. A neuf heures du matin, le duc revêtu d'un superbe uniforme, accompagné d'une foule innombrable, fut porté de *Bernoldsey-Street*, à travers *Tooley-Street* & *Hill-Street*, à la place d'exécution. Avant que son *altesse sérénissime* fût livré au supplice, la proclamation suivante fut lue au milieu des acclamations.

O oui! O oui! O oui!

#### Concitoyens.

« Le duc de Brunswick ayant voulu asservir la France, en violant ouvertement les loix éternelles de l'humanité & de la justice, il a été résolu d'en faire un exemple éclatant, soit pour prévenir de pareilles nobles sottises pour l'avenir, soit pour convaincre le genre humain de la dignité de sa nature, & de ce que peut l'union de la force & de la vertu.

« Le Duc envahit la France, croyant les Français assez bas, assez riches pour préférer la volonté des princes aux droits de l'homme. Misérable erreur! erreur que des hommes communs pouvoient seuls commettre. Mais son but n'étoit pas seulement de subjuguier la France, il vouloit encore sacrifier les villes, & détruire les hommes & les propriétés.

« Mais voyez l'issue: remarquez les vils subterfuges auxquels il est réduit pour justifier son impie complot. Il vouloit, disoit-on, marcher droit à Paris, si une heureuse mortalité ne se fût répandue dans sa cavalerie, & ne l'eût forcé à rétrograder au plus vite. Ainsi, concitoyens, vous voyez que sa ressource & sa confiance n'existoient que dans son orgueil, & non dans ses talens. Vous voyez que les rois & les princes, avec un grain de plus d'ignorance, d'ambition & de vanité, sont précisément comme les autres hommes.

« Il se retira de France couvert de honte & de confusion, après avoir commis des fautes & des crimes qui lui ont, à juste titre, attiré l'inimitié & le mépris de l'Europe. Son jugement est donc franc & impartial: son crime étant prouvé, il doit expier sa coupable témérité; il offre en même tems la preuve qu'à la fin du 18<sup>e</sup>. siècle, les hommes éclairés par les sciences, & capables de réflexions, possèdent des ames vraiment mâles, & de plus qu'ils ne veulent ni qu'on se joue d'eux, ni souffrir que des tyrans d'aucune espèce échappent avec impunité.

*Au nom de la liberté, de l'égalité & des droits de l'homme.*  
Amen.

En conséquence, un feu fut allumé; & le duc étant resté quelque tems pendu, fut jetté dans les flammes & réduit en cendres. Ensuite la compagnie se retira avec ces ordres

& cette dignité qui caractérisent les hommes libres. Les aristocrates du quartier firent tous leurs efforts pour s'opposer à la cérémonie, mais inutilement: la liberté triompha, & l'aristocratie fut confondue.

Les deux inscriptions suivantes étoient attachées à des poteaux devant l'effigie du duc.

*Périssè le fanfaron Brunswick!*

*Gloire aux François victorieux & vertueux!*

*Liberté à l'Univers!*

*Destruction des despotes!*

(Cinq cents exemplaires de la proclamation furent distribués au peuple.)

### P A Y S - B A S.

*De Bruxelles, le 6 novembre.*

Il est très-vrai que les ex-princes français furent dans un danger imminent d'être pris par les patriotes en quittant le château de Sie, près de Stenay. Ils durent leur salut à la bravoure de la brigade Irlandoise, commandée par MM. Fitz-James Walsh-Serent. Les émigrés prétendent que les ex-princes furent exposés à ce danger par la trahison des Prussiens; mais ce n'est qu'une suite naturelle de leur ignorance dans l'art de la guerre. Ils avoient négligé de faire fouiller un bois près duquel ils devoient passer.

Le roi de Prusse, avant de quitter Luxembourg, a eu des conférences avec les principaux ministres qui s'y étoient réunis pour régler le sort de la France. Cet important congrès a été ajourné après la conquête. Le baron de Spielman est parti pour Vienne, & MM. de Merck & de Breteuil sont de retour à Bruxelles. On assure que le duc de Brunswick quitte le commandement de l'armée, & se retire dans ses états. Il espéroit se couvrir de gloire, comme dans la fameuse expédition de Hollande, mais des intrigues lui ont attaché une conquête dont il se croyoit sûr, ainsi qu'on le voit par ses manifestes.

L'armée de Clairfait marche à grandes journées pour se réunir à celle du duc Albert, qui attend les Français de pied ferme devant Mons & Tournai. L'archiduchesse a donné trois jours de paie aux soldats de cette armée, pour les dédommager des fatigues d'une marche forcée. On espère que cette réunion donnera aux Autrichiens une grande supériorité sur les Français, & fera changer totalement de face les affaires des Pays-Bas. En attendant, le gouvernement fait aux patriotes Brabançons des propositions avantageuses qui ne les séduisent pas, & cherche à rassurer sur l'invasion des Français les non-patriotes des villes frontières qui émigrent en foule vers l'intérieur du pays.

### FRANCE.

*De Paris, le 15 Novembre.*

Plusieurs lettres de Turin annoncent qu'un jugement du sénat a condamné dix officiers de l'armée du comté de Nice à perdre la tête, & leur commandant à être écartelé. Cet exemple effrayant de sévérité pourra bien inspirer la terreur, mais non le courage & l'envie de servir son pays.

Malgré les efforts des agitateurs, & les intrigues des malveillans, la tranquillité regne dans Paris; en sorte qu'on peut espérer que la discussion sur le jugement de Louis XVI, ouverte depuis deux jours d'une manière si solennelle, n'amènera aucun trouble.

Le comité de sûreté générale de la convention nationale a saisi cette époque pour le faire rendre un nouveau compte de l'état actuel de la capitale; il a invité à cet effet les ministres de l'intérieur & de la guerre, le commandant général Santerre, le citoyen Boucher-René, faisant les fonc-

ons de maire par *interim*, & le citoyen Chommel, président du conseil général de la commune, à venir donner les renseignements les plus exacts sur l'état de Paris. Ils se sont rendus avant-hier à cette invitation. Le citoyen Chommel a assuré le comité qu'on pouvoit compter sur la tranquillité publique pendant la procédure contre le ci-devant roi. Il a distingué dans Paris deux forces publiques, l'opinion & les sections armées. L'esprit public est pur, & tous les citoyens sont prêts à montrer la plus grande soumission aux-loix. Le citoyen Chommel a répondu sur sa tête que la convention nationale ne sauroit s'entourer d'une garde plus attachée aux principes de l'égalité que celle des citoyens de Paris sans distinction, & que les inquiétudes que les intriguans cherchent à leur faire concevoir à ce sujet sont des chimères. Cette opinion, appuyée par le commandant-général Sarterre, a occasionné entre un membre du comité & lui un débat assez vif; mais l'intérêt public a su bientôt rallier toutes les opinions.

## CONVENTION NATIONALE.

( Présidence du citoyen Héral. )

Séance du Mercredi 14 novembre.

Avant d'ouvrir les discussions appellées par l'ordre du jour, la convention nationale a entendu, dans la séance de ce matin, deux lettres du général Dumouriez. L'une est adressée au président de la convention, & l'autre, à M. Pache, ministre de la guerre. Elles sont conçues en ces termes :

## CITOYEN PRÉSIDENT,

« Plus j'ai de succès contre les ennemis extérieurs, plus la colonne de mes ennemis intérieurs doit se grossir. La méfiance est la pierre d'achoppement des républiques; & plus un citoyen est en évidence, plus ses sentimens, ses opinions & sa conduite doivent être connus de tout citoyen. En conséquence, je crois devoir vous envoyer & vous prier de communiquer à la convention l'extrait d'une lettre que j'ai écrite le 30 octobre, au citoyen ministre de la guerre. Cette lettre, ma conduite soutenue, & les services que je rendrai à la république, serviront de réponse à toutes les sottises qu'on débite & qu'on débitera sur mon compte. Je vous prie de croire que j'ai cru cette démarche nécessaire pour la tranquillité de ma patrie, & pour son bonheur: aussi j'attache le plus grand prix à la publicité de cette lettre, & c'est la récompense que je sollicite. La forme de gouvernement de la province de Hainaut, dont Mons est la capitale, a été changée spontanément & sans aucune influence. Hier, trente magistrats, choisis au scrutin par le peuple, se sont partagés toutes les branches du gouvernement. La tranquillité & la paix regnent dans cette ville, qui leve mille hommes pour joindre à l'armée de la république.

( Signé ) DUMOURIEZ.

## CITOYEN MINISTRE,

« Le citoyen Lebrun vous dira que, vu la manière dont je suis employé, je n'ai ni pu ni dû conserver le commandement d'une armée particulière; que j'en ai donné ma démission, & que j'en ai rendu le brevet. Je vous déclare, & comme philosophe & comme bon républicain, bien pénétré de la nécessité de conserver l'égalité entre les citoyens, qu'aussitôt cette guerre finie, je veux être libre & sans emploi;

que plus le rôle que j'aurai joué pendant la guerre sera important, plus la nation, ses représentans & son pouvoir exécutif doivent approuver cette abdication, & devoient même en faire une loi, si je ne le proposois pas moi-même. Non-seulement je désirerai mon repos, mais encore celui de la république: *Optum cum dignitate* sera la seule chose qui convienne à ma patrie, à moi. Ainsi, respectable citoyen, d'après cette seconde démission, encore plus formelle que la première, vous ne devez pas balancer de donner au général Valence le titre de général en chef de l'armée des Ardennes, que lui a accordé le ministre Lebrun. S'il faut un décret pour cette nomination, lisez ma lettre à la convention nationale: c'est un engagement sacré que je prends à la face de l'univers, & que je consigne dans ses registres. Quant à moi, digne ministre, je vous déclare encore qu'après avoir prouvé que je fais faire la guerre, je prouverai que je l'abhorre, & qu'aussi-tôt que la paix sera faite, je prendrai mon épée à un clou, & ne la reprendrai qu'en cas que de vils despotes viennent encore mettre la république en danger.

( Signé ) DUMOURIEZ.

Après avoir renvoyé ces deux lettres de M. Dumouriez au comité de la guerre, l'assemblée a entendu la lecture d'une lettre écrite par les commissaires nommés pour se rendre à Lyon.

A leur arrivée dans cette ville, le calme y étoit assez rétabli. Les causes des troubles qui l'avoient agitée; venoient principalement de la protection accordée aux aristocrates d'Avignon, d'Arles, de Nîmes, de l'Ardèche & de la Lozère, dans la coupable indifférence des gens aisés, pour la chose publique, & dans l'interruption du commerce. Les commissaires ajoutent que les citoyens les moins aisés sont dans le meilleur sens de la révolution, & qu'au moyen des mesures qu'ils ont prises pour raviver les ressources de cette ville, la portion précieuse du peuple ne manquera ni de travail ni de pain.

Une seconde lettre des commissaires envoyés à Dunkerque a de même rassuré l'assemblée sur la situation des départemens du Nord.

Après la lecture de ces différentes dépêches, l'assemblée a admis à la barre deux députés des pays qui viennent d'être conquis par les François. Le premier a parlé au nom des habitans de Nice; il s'est plaint de quelques excès commis dans les campagnes du comté de Nice. Cette réclamation a été renvoyée aux comités diplomatique & de la guerre. Le second député a parlé au nom des citoyens de Francfort, sur les contributions auxquelles ils ont été soumis par le général Custine. Les représentans des villes conquises venoient de quitter la barre, lorsqu'un des généraux vainqueurs est venu présenter ses hommages à la convention nationale. Des applaudissemens nombreux ont annoncé la présence du général Kellermann. Ce général a répondu, par l'exposition simple & précise de sa conduite, aux inculpations qui avoient été hasardées contre lui; il a juré de vaincre les satellites du despotisme qu'il va combattre vers les Alpes, en remplaçant le général Montesquiou, décrété d'accusation. Cette séance a été entièrement consacrée à l'éloge du vainqueur, aux réclamations des vaincus & au récit de nos conquêtes. Une lettre du général Labourdonnaie annonce qu'il est entré dans la ville de Gand, sans verser une goutte de sang.

L'on a repris la discussion sur les loix pénales qui doivent être portées contre les émigrés. Nous donnerons le texte des décrets qui ont été rendus.

M O N E S T I E R.